

Article R1334-6 du Code de la santé publique

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

En cas de découverte d'un cas de saturnisme chez une personne mineure (plombémie atteignant 50 µg/L), une procédure d'urgence est déclenchée par le préfet. Une enquête environnementale est menée par l'Agence régionale de santé ou le Service communal d'hygiène et de santé pour identifier les sources d'intoxication.

Dans ce cadre un diagnostic portant sur les revêtements des immeubles fréquentés par la personne mineure (diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou DRIPP) peut être effectué.

S'il s'avère que des revêtements dégradés contenant du plomb sont à l'origine de l'intoxication, le préfet demande au propriétaire de réaliser les travaux nécessaires pour supprimer le risque d'exposition au plomb (par exemple en recouvrant les peintures dégradées) dans un délai de 1 mois (si le préfet demande que les occupants soient hébergés pendant les travaux, ce délai passe à 3 mois). Le propriétaire a 10 jours pour faire connaître au préfet sa décision concernant la réalisation des travaux. A défaut, le préfet fait réaliser d'office les travaux aux frais du propriétaire.

Article R1334-6 du Code de la santé publique

Lorsqu'il est constaté un risque d'exposition au plomb au sens de l'article R. 1334-3, il est fait application de la procédure d'urgence mentionnée à l'article L. 511-19 du code de la construction et de l'habitation.

Le délai dans lequel doivent être réalisés les travaux est limité à un mois, sauf dans le cas où, dans ce même délai, est assuré l'hébergement de tout ou partie des occupants hors des locaux concernés. Le délai de réalisation des travaux est alors porté à trois mois maximum.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Risques liés au plomb et autres risques sanitaires

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Instruction relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile et de réduction des expositions au plomb

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Guide d'investigation environnementale des cas de saturnisme de l'enfant, Santé publique France, 2020

Cliquez ici pour accéder à cet outil